

3, 2, 1... PARTEZ !

OFFRE STARTING BLOCK

Jusqu'au 31 décembre 2023

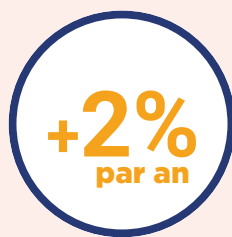
Vos loyers travaillent avant même d'être perçus !



Des loyers revalorisés à 100%

Véritable rempart contre l'inflation, Domitys revalorise déjà vos loyers chaque année à 100% de l'indice IRL⁽¹⁾ et sans plafond !

Cela représente + 3,40% en 2023, mieux que livret A ! (Et + 30% depuis 2002).



L'offre Starting block

Jusqu'au 31 décembre 2023, Domitys va encore plus loin avec une offre unique : Avant même que vous les perceviez, l'offre Starting block⁽²⁾ actualise vos loyers de + 2% par an pendant toute la phase de construction de la résidence, sur tous les programmes en cours de commercialisation.



Une rentabilité qui augmente avant même la livraison de votre bien

Concrètement, sur une période de construction de 2 ans, vos loyers vous rapportent **+4%** en moyenne⁽³⁾ dès le 1^{er} jour où vous commencez à les percevoir.

VOUS SOUHAITEZ EN PROFITER ?

Contactez-nous dès maintenant



LMNP IMMOBILIER

Conseiller agréé DOMITYS

TEL : 0.782.478.675

contact@lmnp-immobilier.com

lmnp-immobilier.com

(1) L'IRL ou indice de référence des loyers est un indice qui permet de réévaluer le coût d'un loyer d'un logement vide ou meublé. Cet indice paraît tous les trimestres. Il est publié par l'INSEE - institut national de la statistique en France. Il correspond à la moyenne de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac et loyers) sur les douze derniers mois. Il sert de base obligatoire pour les baux d'habitations soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

(2) Condition de l'offre Starting Block : Actualisation annuelle du loyer HT à hauteur de 2% par an* à compter de la signature de la VEFA jusqu'à la livraison telle que prévue à l'acte de VEFA, dans la limite de deux (2) actualisations maximums, sous réserve du paiement effectif des appels de fonds par l'investisseur dans les délais fixés à l'acte.

(3) L'actualisation sera appliquée, par année civile postérieure à celle de signature de la VEFA, le loyer HT figurant dans la promesse de prise à bail, signée concomitamment au contrat de réservation. Le bail commercial, comportant le loyer tel qu'actualisé selon les modalités ci-dessus, sera signé à la livraison. Offre réservée aux investisseurs en meublé sur un programme immobilier neuf de Résidence Services Seniors DOMITYS, valable pour toute signature du contrat de réservation entre le 03/04/2023 et le 31/12/2023, cumulable avec les autres offres en cours. *une année commencée donne droit à l'actualisation.

(3) Exemple : pour un bien présentant une rentabilité de 3,8% net, l'augmentation de l'IRL, pendant la phase de construction, permettra d'atteindre 3,95% de rendement, dès le premier jour de perception des loyers.